



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des statistiques des transports****Soixante-dixième session**

Genève, 12-14 juin 2019

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

**Collecte de données, évolution méthodologique
et harmonisation des statistiques des transports :****Glossaire des statistiques des transports****Mise à jour du Glossaire des statistiques des transports :
mise au point définitive de la publication****Note du secrétariat****I. Cadre général**

1. Le Glossaire des statistiques des transports est une publication conjointe de la Commission économique pour l'Europe (CEE), du Forum international des transports (FIT) et de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat). Il s'agit d'un document de référence essentiel pour la collecte et la production de statistiques des transports. La quatrième édition a été publiée en 2009 et le Groupe de travail a noté au cours des dernières sessions qu'une nouvelle édition était nécessaire pour tenir compte de l'évolution des statistiques des transports.

2. Lors de sa soixante-huitième session, en 2017, le Groupe de travail a décidé de créer un groupe informel d'experts d'États membres et d'organisations internationales pour servir de forum de discussion destiné à fournir des contributions et à suggérer des modifications pour la nouvelle édition du Glossaire. Le mandat du Groupe, tel qu'il a été approuvé par le Groupe de travail à la soixante-huitième session, peut être consulté dans le document ECE/TRANS/WP.6/2017/1.

3. Seize États membres (avec parfois plusieurs contacts s'occupant de différents modes de transport) et plusieurs organisations internationales ont indiqué qu'ils seraient en mesure de participer sous une forme ou une autre. Les États membres qui ont indiqué leur désir de participer étaient les suivants : Autriche, Canada, Espagne, Irlande, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Lettonie, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suède, Suisse, Tchéquie et Turquie. Les organisations internationales ayant répondu par l'affirmative étaient la Fédération routière internationale, l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA), la Commission du bassin de la Save, l'Union internationale des chemins de fer, la Direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE) de la Commission européenne, la Commission centrale pour la navigation du



Rhin (CCNR), la Commission du Danube et l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) (en plus des trois organismes promoteurs).

4. À la soixante-neuvième session du Groupe de travail, en 2018, le Groupe d'experts a présenté ses travaux sous la forme d'un projet de cinquième édition. Ce projet contenait les mises à jour et les ajouts suggérés par les pays et les organisations jusque-là, qui avaient été discutés lors de précédentes réunions physiques et en ligne. Parmi ces modifications, on peut citer de manière non exhaustive :

- a) L'ajout d'une section sur les accidents maritimes ;
- b) L'amélioration de la portée internationale du Glossaire ;
- c) L'introduction de nouvelles sections concernant les incidences des transports sur l'environnement et la mobilité des passagers ;
- d) L'amélioration de la cohérence des définitions entre les différents modes, dans la mesure du possible ;
- e) La compilation des termes intermodaux dans un chapitre distinct ;
- f) La compilation des termes relatifs à l'énergie dans un nouveau chapitre distinct ;
- g) L'ajout d'une définition supplémentaire pour les blessés graves (dans un accident de la route) en utilisant la liste type des blessures MAIS 3+ (qui ne remplace pas la définition actuelle de vingt-quatre heures à l'hôpital utilisée dans les données de police) ;
- h) La révision des définitions de base de l'infrastructure ferroviaire pour s'assurer que la portée des définitions reflète les données recueillies ; et
- i) La révision de l'ensemble des définitions du Glossaire pour éliminer les erreurs et les doubles emplois et veiller à ce qu'elles reflètent la réalité des statistiques recueillies par les États membres.

5. Ce projet de cinquième édition a été distribué à tous les gouvernements concernés (et pas seulement à ceux qui participaient à la session du Groupe de travail) en mai 2018, avec une date limite pour les observations d'août 2018.

6. À la soixante-neuvième session, les modifications proposées ont été largement acceptées et la nouvelle version provisoire du Glossaire a été approuvée par le Groupe de travail (ECE/TRANS/WP.6/175), étant entendu que de nouveaux travaux seraient nécessaires après la date limite fixée pour les observations afin d'examiner toutes préoccupations et suggestions des États membres et des organisations internationales. En outre, à ce stade, les nouveaux chapitres sur les incidences des transports sur l'environnement et la mobilité des passagers n'étaient pas encore disponibles.

7. Les trois organismes promoteurs ont ainsi tenu une réunion finale les 25 et 26 septembre 2018 à Luxembourg, en présence de représentants de l'ERA, de la DG MOVE et de la Suède (coordinateur du chapitre routier). Au cours de cette réunion, toutes les observations restantes des États membres et les points en suspens ont été examinés et le processus de révision a été achevé.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/175.

II. Mise au point définitive de la publication

8. Après cette dernière réunion et d'autres consultations finales sur les questions en suspens, le contenu de la version en langue anglaise du Glossaire a été établi sous sa forme définitive en octobre 2018. Il a donc été envoyé pour traduction dans les autres langues de l'Union européenne par Eurostat et des illustrations et images ont été approuvées d'un commun accord en tant que de besoin.

9. Parallèlement, un accord de publication conjointe entre les Nations Unies, l'Union européenne et le Forum international des transports a été négocié et approuvé et devrait être signé en avril 2019. Bien qu'il existe quatre versions antérieures du Glossaire, la cinquième

édition sera la première à satisfaire aux exigences de publication officielle des trois organisations. On espère que le statut de publication officielle augmentera encore l'importance et, par conséquent, l'utilisation des définitions qui y figure.

10. Après la signature de l'accord de publication conjointe, le secrétariat a soumis le manuscrit à l'ONU pour traduction en russe.

11. On espère que la version finale du Glossaire au format PDF ainsi que les versions papier produites par Eurostat seront disponibles avant la fin de 2019 dans toutes les versions linguistiques.

III. Possibles activités futures

12. Comme il en a été question lors de sessions précédentes du Groupe de travail, une version interactive du Glossaire publiée en ligne améliorerait à la fois la diffusion et l'utilité pour les fournisseurs et les utilisateurs de données. Si les délégués ont des idées de logiciels ou d'autres outils qui pourraient convenir à cet effet, ils sont invités à en faire part.

13. La pratique passée voulait que le Glossaire soit mis à jour tous les cinq ans environ. Si tel est toujours le souhait du Groupe de travail, les travaux de la sixième édition devraient commencer en 2021 ou 2022 pour une publication en 2024 compte tenu de la nécessité de longues consultations des États membres et des formalités de publication. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner quand il souhaiterait voir paraître la prochaine édition.

14. Le secrétariat, de concert avec le FIT et Eurostat, s'est efforcé de faire participer les États membres à chaque étape du processus de révision : des consultations étaient menées régulièrement et toutes les modifications proposées étaient en accès libre sur le site wiki. Le travail effectué par les pays a abouti à ce qu'une cinquième édition définitive soit disponible deux ans après le début du processus, ce qui constitue un effort remarquable. Le secrétariat remercie particulièrement tous les États membres et toutes les organisations internationales qui ont participé à ce travail.
